

## A NOS LECTEURS

“ Encore un nouveau journal, allez vous dire en recevant cette première visite de notre “ FORESTIER ” ; où donc va s'arrêter cette manie qu'ont nos contemporains de barbouiller du papier et de faire danser les caractères d'imprimerie ? ”

Nous concevons jusqu'à un certain point, chers lecteurs, ce sentiment d'hostilité envers un nouveau venu, en présence de l'avalanche de journaux, revues, pamphlets et publications de tous genres dont nous sommes affligés de nos jours ; aussi veuillez croire que ce n'est pas sans une certaine hésitation, sans que la main nous tremble un peu, que nous vous présentons notre humble feuille.

Nous ignorons si elle sera accueillie avec plaisir ou si vous la verrez d'un œil indifférent ; mais si vous lui accordez l'indulgence qu'elle mérite, nous osons espérer que vous aurez pour elle un peu de cette bienveillance qu'on est certain de trouver chez tout bon Forestier. Nous avons en effet pesé longtemps le pour et le contre de son opportunité, et si nous l'avons mise au jour, ce n'est qu'après nous être bien convaincus que, suivant l'expression consacrée “ elle répond à un besoin “ qui se faisait depuis longtemps sentir.”

L'Ordre Indépendant des Forestiers, aux intérêts duquel notre journal se consacre, prend en effet de jour en jour un développement plus prononcé dans tous les pays où il s'est implanté, et dans notre province en particulier. Fondé en 1874, réorganisé sur ses bases actuelles en 1881, il compte aujourd'hui plus de 70,000 membres répandus dans le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ; dans la Province de Québec seule, nous en avons près de 8,000 répartis dans 145 Cours.

Tous ces membres sont animés du même esprit fraternel, ils sont unis dans les liens de la *Liberté*, de la *Bienfaisance* et de la *Concorde*, mais cette union ne serait que spéculative s'il n'y avait un lien plus matériel de cohésion entre eux, un médium de communication qui les mît en rapport constant les uns avec les autres.

L'organe officiel de l'Ordre, publié à Toronto, remplit cet objet en publiant tout ce qui intéresse l'Ordre en général depuis les côtes de la Californie jusqu'aux plages du St-Laurent et même jusqu'aux bords de la Tamise, mais par cela même que ce journal est universel, il ne peut répondre complètement aux besoins particuliers de chaque pays où il s'étend. Notre FORESTIER est destiné à seconder et à compléter son œuvre dans cette Province en se publiant d'abord dans les deux langues, ce qui en rendra la lecture

accessible à tous les membres ; en donnant une espace moins limité aux nouvelles forestières de cette province qui seront en même temps de date plus récente que l'organe officiel ne peut les publier ; en répondant plus particulièrement enfin aux besoins de l'Ordre dans la Province de Québec.

Nous en commençons la publication à huit pages avec l'espoir d'être bientôt forcés de l'élever à douze pages ; cette publication sera mensuelle et les numéros sortiront en autant que possible dans la dernière quinzaine de chaque mois ; chaque numéro contiendra le portrait et la biographie d'un membre en vue de l'Ordre ; les avis officiels, circulaires, instructions aux cours et aux députés, et autres documents importants y seront publiés, ainsi qu'un tableau de toutes les Cours de la province. La direction répondra aux questions sur la constitution, les règles de procédure ou d'ordre qui pourront lui être soumises. Une place importante sera donnée aux correspondances de diverses Cours, et afin de rendre ce département aussi complet et aussi intéressant que possible nous invitons instamment les membres et en particulier le député et les secrétaires de chaque Cour à correspondre régulièrement avec nous et à nous communiquer tout ce qui peut être de quelque intérêt pour les membres. Enfin, nos efforts tendront toujours à rendre notre journal aussi complet et aussi intéressant que possible.

Maintenant, cette entreprise sera-t-elle un succès financier ? Nous n'osons pas l'espérer. Notre seule ambition est d'équilibrer le budget des recettes et des dépenses afin de maintenir cette œuvre qui est appelée, nous l'espérons, à rendre de grands services à la cause de l'Ordre Indépendant des Forestiers en cette province, et pour cela nous comptons sur le concours actif de tous les membres. L'abonnement en a été fixé à la faible somme de vingt-cinq centins par année, montant strictement nécessaire pour payer les dépenses, afin de mettre tous les membres en état de le recevoir. Aussi comptons-nous sur le bon accueil de tous, et c'est avec confiance dans le succès de notre entreprise que nous inscrivons en tête de ce numéro : “ Le Forestier, Vol. I, No I. ”

LA DIRECTION.

### FOURNITURES

On doit s'adresser à John W. Stocks, Haut Secrétaire, à Sherbrooke, pour se procurer toutes fournitures, papeterie, etc., en usage dans l'Ordre.

### Victor Morin, H. C. F.

Nous croyons ne pouvoir mieux inaugurer notre galerie de portraits et biographies qu'en offrant à nos lecteurs, dans ce premier numéro, ceux du fondateur de notre journal, M. Victor Morin, Haut Chef Forestier.

Notre confrère a vu le jour dans l'active et florissante ville de Saint-Hyacinthe, P. Q., le 15 août 1865, et se trouve conséquemment sur le point de doubler le cap de la trentaine. Après avoir fréquenté l'école des Sœurs Grises et l'Académie Girouard, il commença ses études classiques en 1876, au collège de Saint-Hyacinthe, affilié à l'Université Laval, et en sortit en 1884 avec le diplôme de B. A., après un cours complet d'études.

Il entra alors en qualité de clerc au bureau du protonotaire de Saint-Hyacinthe, préparant en même temps ses examens à l'étude du notariat qu'il subit en mai 1885, et passa immédiatement brevet au bureau de Papineau, Marin et Mackay, notaires, à Montréal, pour suivre en même temps les cours de droit de l'Université Laval où il obtint le diplôme de L. L. B., en 1888. La même année, il fut admis à la pratique de la profession de notaire, et ouvrit son bureau dans la ville d'Acton, P. Q., où il remplit en même temps les charges de Secrétaire-Trésorier de la ville et de la paroisse, et des écoles catholiques et protestantes. Deux ans plus tard il revint à Montréal en société avec ses anciens patrons, et il fait encore partie de ce bureau qui est maintenant connu sous le nom de “ Papineau, Marin, Morin et Fiset ” et possède une clientèle des plus enviables.

M. Morin devint Forestier en 1890, comme membre fondateur de la Cour Champlain, No. 663, la plus ancienne Cour Canadienne Française de l'Ordre, et en fut élu Député de Cour ; il commença de suite un travail actif dans le but de faire connaître à ses concitoyens les principes et les avantages de cette société. Les Canadiens Français eurent pour l'Ordre Indépendant des Forestiers cet enthousiasme qu'ils savent trouver pour toutes les bonnes choses, et comme exemple du travail accompli par eux, nous voyons aujourd'hui dans la seule ville de Montréal 27 Cours de cette nationalité comptant 2,500 membres.

A l'assemblée de la Haute Cour qui suivit son initiation, M. Morin fut élu Haut Trésorier, charge qui échangea en 1892 pour celle de Haut Avoiseur ; en 1893 il fut élu président de la délégation de la Haute Cour à la Cour Suprême, aux travaux de laquelle il prit une part active comme membre du Comité des Constitutions et Lois et combattit énergiquement avec la délégation toute entière contre l'admission des femmes dans l'Ordre. A la dernière